

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE
12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
25
VOTANTS
27

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu'au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 23.06.19/04

Objet / Subvention exceptionnelle / Association pour l'entretien du cimetière et de l'église de Giberville

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention exceptionnelle lui ayant été adressée par l'Association pour l'entretien du cimetière et de l'église de Giberville.

Au regard des actions menées par l'association, son président sollicite l'attribution d'une somme de 500 € en vue de poursuivre les actions engagées par la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association pour l'entretien du cimetière et de l'église de Giberville,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL

Le Maire,
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS

- 3 JUL. 2023

COURRIER